

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 janvier 2024, à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 janvier 2024

Etaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUERULT Jessica, M. GERAULT Didier, Mme DUTERTRE Clarisse, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain, M. CAPS David.

Mme DUTERTRE Clarisse a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 12 décembre 2023.

Monsieur le Maire demande que quatre points soient ajoutés à l'ordre du jour, ces derniers sont acceptés à l'unanimité.

- Prix intervenant centre de loisirs
- Choix entreprise passage caméra pour le lotissement les chênes verts
- Choix plaque pour l'espace cinéraire
- Indemnités pour les piégeurs de nuisibles.

1. Réaménagement du bourg :

Monsieur le maire présente les travaux qui sont envisagés pour le réaménagement du bourg. Il explique pour chaque zone ce qui est envisagé, le but majeur est de limiter la vitesse dans le bourg afin de garantir la sécurité pour tous les usagers, tant pour les piétons que pour les véhicules. Il indique que suite à la réunion avec plaine étude et le département, il y a de grande chance que le département prenne à sa charge la réfection des routes aux vue de leurs états (sous réserve des résultat labo, prévu fin février 2024). Il indique qu'une réunion publique aura lieu au second semestre 2024. Les travaux commenceront début 2025. Le coût total pour tout le bourg est de 1 390 000 € (hors prise en charge du département), des demandes de subventions vont être faites. Monsieur le maire demande au conseil de choisir entre la possibilité de faire tout le bourg pour 1 390 000 € ou de choisir des zones prioritaires. Monsieur le Maire indique qu'une demande d'aide au titre de la DETR pour un montant de 60 000 € doit, dès à présent être déposé auprès des services préfectoraux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- ❖ Décide d'approuver le projet pour l'ensemble du bourg
- ❖ D'approuver le plan de financement

- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 60 000 € au titre de la DETR 2024 auprès des services de l'état.
- ❖ Charge Monsieur le Maire des démarches correspondantes
- ❖ Charge Monsieur le Maire des démarches correspondantes

2. Ouverture de crédit

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits en section d'investissement, en attente du vote du budget, pour le paiement des travaux d'aménagement du cimetière ainsi que l'achat des fours pour la salle des loisirs et la cantine, à savoir :

- ❖ Compte 165 : Dépôts et cautionnement : 2 000 €
- ❖ Compte 212 : Agencements et aménagements de terrains : 21 500 €
- ❖ Compte 2188 : Autres : 15 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ❖ Accepte l'ouverture des crédits pour le règlement des factures correspondantes. Ces sommes seront reprises sur le budget primitif 2024
- ❖ Autorise Mr Le Maire à signer tous les documents correspondants

3. Intervenant au centre de loisirs

Monsieur le maire rappelle que désormais chaque sortie ou grosse animation fera l'objet d'une délibération afin de fixer le prix de celle-ci en adéquation.

Madame Guerault Jessica 1^{ère} adjointe et responsable commission scolaire, explique qu'un magicien viendra à la salle des fêtes pendant une journée, des ateliers ainsi qu'un spectacle seront organisés.

Le prix de 7€ de cette animation est proposé, ce qui correspond à 30% du prix de l'intervenant divisé par 40 enfants, les 70% restant sont à la charge de la commune. Il est rappelé que ce prix est un supplément du prix journalier.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ❖ Décide de facturer l'animation magie à 7€ par enfant en supplément du tarif journalier
- ❖ Charge Monsieur le Maire des démarches correspondantes

4. Choix des entreprises pour le passage caméra pour la deuxième phase de voirie du lotissement des chênes verts

Afin de commencer la dernière phase de voirie au lotissement des chênes verts, monsieur le Maire explique qu'il va falloir effectuer l'inspection télévisuelle des tronçons et des branchements et pour l'étanchéité du réseau EU, les regards, tronçons, branchements et boîtes. Nous avons demandé des devis à trois entreprises (cf tableau).

L'Inspection Télévisuelle des tronçons et des branchements et pour l'étanchéité du réseau EU			
	CBTP	A3	JAN
PRIX HT	4 000,00 €	4 150,00 €	2 483,82 €
TVA	800,00 €	830,00 €	496,76 €
PRIX TTC	4 800,00 €	4 980,00 €	2 980,58 €

Nous avons la garantie que CBTP est agréé COFRAC, c'est une exigence que nous avons afin de pouvoir recevoir nos subventions. Pour les deux autres nous n'en avons pas la garantie.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ❖ Décide de choisir CBTP au prix de 4800 € TTC
- ❖ Charge Monsieur le Maire des démarches correspondantes

5. Choix plaque espace cinéraire

Une colonne d'élévation afin d'apposer des plaques avec le nom des défunts va être installée dans l'espace cinéraire de Charchigné. La marbrerie a demandé au conseil de choisir entre deux types de plaques et de l'indiquer dans le règlement intérieur du cimetière. Les conseillers ont le choix entre des plaques de type « Tableau Poitevin 352 en Bronze police Honoré de Balzac » ou des plaques en granit noir.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ❖ Décide de choisir les plaques de type « Tableau Poitevin 352 en Bronze police Honoré de Balzac »
- ❖ Charge Monsieur le Maire d'en informer la marbrerie
- ❖ Charge Monsieur le Maire de l'ajouter dans le règlement intérieur du cimetière

6. Indemnités pour les piégeurs de nuisibles

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L. 427-8 du code de l'environnement, et indique que sur la commune il y a un piégeur de nuisible, essentiellement de ragondins. Il demande aux conseillers s'ils sont d'accord d'attribuer une indemnité aux piégeurs agréés de nuisibles, afin de les défrayer à minima de leurs actions. Monsieur le Maire propose 1.5 € par animal capturé.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ❖ Décide d'indemniser les piégeurs de nuisibles agréé au prix d'1.50€ par animal capturé.
- ❖ Charge Monsieur le Maire des démarches correspondantes

Compte rendu des commissions et décisions

* Logements :

Mme Dutertre informe qu'il y a trois départs de locataire et que deux logements vont être rafraichis avant une mise en location.

* Affaires scolaires et animation jeunesse :

Monsieur le maire souhaite avoir l'avis des conseillers sur les dates d'ouverture du centre de loisirs pour les vacances d'été, comme les années précédentes le centre sera ouvert les 4 premières semaines des vacances scolaires soit du 8 juillet 2024 au 02 août 2024.

* Divers : Monsieur le Maire indique que la Préfecture de la Mayenne nous donne l'autorisation de réaliser les demandes de carte d'identité et de passeports. La commune de Charchigné pourrait commencer à instruire des demandes dès le mois de mars 2024 sous réserve de la bonne mise en place des installations.

1) Questions diverses

M. Gerault informe qu'il va falloir effectuer un empierrement de plusieurs chemins en 2024, une réunion est fixée afin que les élus fassent un état des lieux des chemins de la commune, pour ainsi le budgétiser pour l'année 2024. Ils en profiteront pour faire un état des lieux des routes.

Préparation de la cérémonie des vœux, commande des amuses bouches ainsi que des boissons, organisation du discours et de l'installation de la salle.

Monsieur le Maire clos la séance à 23h00
- Le 20 février à 20h00

Prochaine réunion du conseil municipal

Le Maire,

Stéphane RIOULT-LERICHE

GUÉRAULT Jessica	GERAULT Didier	DUTERTRE Clarisse
BOUSSELET Isabelle	SALLARD Mickaël	PLET Olivier
SOULARD Alain	CAPS David	

La séance du Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNÉ en date
du 10 janvier 2024

N° délibération	Thème	Objet de la délibération	page du registre